ABMS CONSEIL

S.A.S. au capital de 58.100 €
Siège social : Rue du Truchet – ZA Les Speyres Est – 38450 VIF
798 650 644 R.C.S. GRENOBLE
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 7 AVRIL 2026

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 7 avril 2026, il est extrait ce qui suit :

[…]

SIXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Paul Emmanuel LAGARRIGUES et décide de ne pas procéder à son renouvellement.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Paul Emmanuel LAGARRIGUES, à compter de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026 :

Monsieur Emmanuel PARIS
De nationalité française
Né le 10 mai 1969 à VERSAILLES (78)
Demeurant […]

Monsieur Emmanuel PARIS a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait le mandat de Président de la Société si l'associée unique décidait de le lui confier et a précisé qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de Président de la Société.

[…]

DIXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet de faire effectuer toutes les formalités légales.

Pour extrait certifié conforme par le Président

Emmanuel PARIS
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

